

Engagement à respecter les valeurs de la Chaîne de Contrôle

IMAGO est profondément engagé dans la mise en œuvre et le maintien des exigences de la Chaîne de Contrôle, et respecte, applique et promeut les points suivants

- la législation applicable du point de vue des droits et obligations concernant les exigences fondamentales du travail.
- le respect des exigences en matière de santé et de sécurité au travail
- la non-utilisation du travail des enfants.
- l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.
- veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination en termes d'emploi/de profession.
- l'organisation doit respecter la liberté d'association et le droit effectif des travailleurs à la négociation collective.

Politique d'approvisionnement, approuvée par le plus haut niveau de la direction de la société, par laquelle elle s'engage à ne pas le faire, et à mettre en œuvre ses meilleurs efforts pour éviter le commerce et l'approvisionnement en bois ou en fibres de bois (ci-après dénommés bois) provenant des catégories suivantes :

- (a) Bois récolté illégalement;
- b) Bois récolté en violation des droits traditionnels et civils;
- c) Bois récolté dans des forêts où les hautes valeurs de conservation sont menacées par les activités de gestion;
- d) Bois récolté dans des forêts en cours de conversion en plantations ou à des fins non forestières;
- e) Bois provenant de forêts dans lesquelles des arbres génétiquement modifiés ont été plantés;
- f) Violation de l'une des conventions fondamentales de l'OIT telles que définies dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998.

Cécile Jaquet
Président Groupe

08/02/2022

